Les Tertiaires, en effet, sont des religieux dans le monde ; " ils sont des laïques qui participent de l'état religieux ". Voilà ce qui fait leur force, leur discipline, leur union. Ils ne constituent ni une ligue, ni une confrérie, ni, comme dit M. l'abbé Delassus, une congrégationnette où l'on entre pour faire son salut à soi tout seul ; ils sont une milice chrétienne, un véritable *Ordre*, analogue aux ordres militaires du moyen âge .

Toutes les œuvres qui se dépensent uniquement dans l'action extérieure sont des œuvres mort-nées ; la force de l'institution fransciscaine, c'est qu'elle est d'abord et avant tout une sanctification des âmes. Ce principe intérieur est la pierre angulaire de tout l'édifice franciscain. Par là, les Tertiaires sont les fidèles imitateurs de saint François, dont l'action sociale fut toujours subordonnée au perfectionnement individuel.

***

Pourquoi faut-il que le Tiers-Ordre soit méconnu de tant de catholiques ? Jai là devant les yeux un rapport qui fut présenté et lu au congrès diocésain du Mans en 1909. Le rapporteur, qui connaît admirablement la question, s'y plaint amèrement de ce qu'on fait autour de cet institut de Saint-François la conspiration du silence.

Il attribue le peu d'extension du Tiers-Ordre dans les paroisses à deux causes :

1o Un manque de soumission aux exhortations pontificales ;

2o L'ignorance de la règle du Tiers-Ordre et de sa force vitale.

Léon XIII et Pie X, tertiaires enx-mêmes, ont recommandé avec instance de créer partout des Fraternités. Pourquoi sont-ils si peu obéis ? Craint-on que les Tertiaires ne soient détournés de la vie des paroisses ? C'est une crainte tout à fait chimérique ; car la règle franciscaine recommande au contraire aux frères et aux sœurs de se dévouer à toutes les œuvres paroissiales.

Dans une des lettres que j'ai reçues, je retrouve des plaintes analogues. On m'écrit : " Jai les mêmes idées que vous... J'ai même essayé de communiquer mes idées à... (Ici mon correspondant me cite certains journeaux catholiques) ; mais en vain